

Affaire T-72/91

Andrew Macrae Moat
contre
Commission des Communautés européennes
« Irrecevabilité »

Ordonnance du Tribunal (quatrième chambre) du 22 mai 1992 II - 1772

Sommaire de l'ordonnance

1. *Fonctionnaires — Recours — Objet — Injonction à l'administration — Irrecevabilité (Statut des fonctionnaires, art. 91)*
2. *Fonctionnaires — Recours — Réclamation administrative préalable — Délais — Caractère d'ordre public — Recours introduit avant le rejet de la réclamation — Irrecevabilité (Statut des fonctionnaires, art. 90 et 91)*
3. *Fonctionnaires — Recours — Recours en indemnité — Moyens — Illégalité d'une décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination non attaquée dans les délais — Irrecevabilité (Statut des fonctionnaires, art. 90 et 91)*
4. *Fonctionnaires — Recours — Recours en indemnité introduit en l'absence d'une procédure précontentieuse conforme au statut — Irrecevabilité (Statut des fonctionnaires, art. 90 et 91)*